

Le vote du budget

Extraits du compte-rendu de la séance du 15 avril 2010

Compte de gestion du receveur municipal. Budget principal de la Commune et budgets annexes. Exercice 2009 (M. le Maire).

Document de contrôle comptable, le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice 2009.

Il est établi par Madame le receveur percepteur dépendant du ministère des finances et reprend fidèlement les écritures de la commune.

Ces états ont été vérifiés par le service financier de la ville et n'appellent pas d'observation.

Unanimité

Compte Administratif Commune. Exercice 2009 (M. Méheust).

Article p. 6

Pour 33 - Contre 2

Comptes Administratifs Assainissement, Port de Plaisance, Camping de Corse, Centre Equestre.

Exercice 2009.

Unanimité

Budget Primitif Commune. Exercice 2010 (M. le Maire).

Article p. 7

Pour 32 - Contre 6

Vote des taux communaux d'imposition (taxe d'habitation, taxe sur le foncier et taxe sur le foncier non bâti et taux relais de cotisation foncière des entreprises) (M. le Maire).

Article p. 9

Pour 35

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (M. Ben Ali).

La commune a reçu des services fiscaux les bases prévisionnelles de cette taxe pour 2010.

Elles s'élèvent à 42 324 074 € en augmentation de 4,41 % par rapport à 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver sans augmentation le taux de 6,75 % voté en 2009.

Le produit attendu s'élèvera ainsi à 2 856 875 € correspondant au coût du service rendu aux Nocéens.

Unanimité

Attribution de subventions aux associations locales (Mme Amar).

28 associations sportives bénéficient de subventions selon la nature du sport, le nombre de licenciés, le classement des équipes impliquant parfois des déplacements importants.

L'office municipal des sports perçoit 58 000 €.

Les autres associations (amicales, anciens combattants, syndicats, associations de seniors, associations culturelles et sociales) reçoivent des sommes très variables selon les mêmes critères. Les montants les plus élevés concernent la solidarité et l'insertion des jeunes :

- Neuilly Jeunesse Solidarité : 175 900 €

- ANJCL : 110 000 €

- IDE : 106 000 €

- Mission locale : 85 260 €

Pour le budget communal, la dépense générale s'élève à 2 126 730 € (compte-tenu de la subvention du CCAS : 953 218 €)

Pour 35

Budgets Primitifs Assainissement. Port de Plaisance, Camping de Corse, Centre Equestre, Cité Artisanale. Exercice 2010.

Pour 35

Construction d'une médiathèque dans le quartier des Fauvettes : demandes de subventions (Mme Fadhuile-Crépy).

La construction de la médiathèque permettra de reloger la bibliothèque Saint-Exupéry (qui se trouve actuellement dans la tour NA5 de l'OPH93 vouée à la démolition) dans des locaux plus vastes en rapport avec les besoins d'une commune telle que Neuilly-sur-Marne. Ce projet sera également l'occasion de développer les champs d'actions de la bibliothèque en lui adjoignant une section images et sons, un espace de travail collectif ainsi qu'un auditorium lui donnant l'opportunité de prolonger et d'articuler les différents modes de communication. La nouvelle médiathèque deviendra ainsi un centre de

ressources multimédia ouvert à tous. Elle permettra la réactualisation et la diversification de l'offre en matière de services et de vie culturelle locale dans l'objectif de satisfaire les différents publics. La construction de la médiathèque sera l'opportunité de diversifier l'image du quartier des Fauvettes par l'implantation d'un pôle culturel important, attractif, convivial et intergénérationnel.

L'avant-projet de cette opération a été adopté par le conseil municipal du 25 mars 2010. Il présente une surface SHON de 2 460 m². La demande de permis de construire est actuellement en cours d'instruction.

Les coûts prévisionnels de l'opération sont de 5 376 725 € HT, soit 6 430 563 € TTC.

Afin de financer ce projet, la municipalité souhaite solliciter l'aide financière de ses partenaires de la façon suivante :

Etat : 1 360 380 €, soit 25%

Région : 1 274 215 €, soit 24%

Département : 725 857 € soit 13,5 %

Unanimité

Signature d'une convention avec le Conseil Régional dans le cadre de l'animation sociale des quartiers (M. Maljean).

Unanimité

Garantie d'emprunt à la société Efidis pour l'acquisition de 372 logements de la résidence du Marais et la réhabilitation de 280 logements (Mme Mazzucco).

Unanimité

le conseil compte 39 élus

34 étaient présents

4 avaient donné pouvoir

1 était absent

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.